COLLÈGE LETENDRE

VOYAGE À NEW YORK
Contrat d'engagement

Le voyage à New York du 16 au 19 mai 2024 étant sous la responsabilité du Collège, il va de soi que les participant.es devront se conformer aux règlements en vigueur au Collège. Un encadrement rigoureux sera assuré par les enseignant.es et la direction de la 5e année du secondaire qui accompagneront les élèves. En ce sens, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à ce voyage pour un.e élève qui, par ses agissements pendant l'année scolaire, n'a pas été en mesure de nous démontrer qu'il ou elle se comportera adéquatement pendant ce voyage ou pour un.e élève qui demanderait un encadrement disciplinaire supplémentaire sur place.

Prenez note que lors de ce voyage étudiant, les élèves devront respecter les règlements suivants :

- Il est strictement interdit d'acheter, de consommer ou d'avoir en sa possession de l'alcool, des drogues, produits de vapotage ou tabac;
- Il est strictement interdit d'avoir en sa possession tout objet pouvant nous amener ou amener les autorités américaines à prendre des mesures contre nous, par exemple, une arme blanche, etc.;
- Il est strictement interdit de sortir de sa chambre d'hôtel après le couvre-feu sans motif valable approuvé par un.e accompagnateur.trice. Également, il est interdit à un.e élève de se trouver dans la chambre d'un(e) élève du sexe opposé.

Si un.e élève enfreint les règlements, à tout moment lors du voyage, il ou elle s'expose aux conséquences ci-dessous :

1. Devra retourner en autobus vers Montréal, aux frais de ses parents;
2. Sera suspend.e du Collège jusqu'à la fin de l'année scolaire;
3. Devra se présenter à la session du mois d'août pour faire ses examens.

Le personnel de direction agira en fonction de la gravité du comportement fautif.

Nous vous demandons de signer, en guise d'engagement à respecter les règlements susmentionnés, et de nous retourner cette feuille avant le 18 avril 2024. Dans l'éventualité où vous refusez de signer ce document, vous ne pourrez pas participer au voyage.

<u>AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE À MOINS QUE L'ÉLÈVE NE TROUVE UN.E REMPLAÇANT.E POUR COMBLER SON ANNULATION. NOTEZ QUE TOUTE SUBSTITUTION DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LA DIRECTION DE NIVEAU.</u>

Nous acceptons les règlements ci-haut et nous sommes conscient.es des conséquences qui s'y rattachent.

Signé à _____ , le _____

Nom et groupe de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____